

Aux membres de la Paroisse du Joran

Invitation à l'Assemblée de paroisse (ci-après AP) extraordinaire du Joran du 7 novembre 2024, à 19h30, à la Maison de paroisse de Bevaix

Lors de l'AP du 2 mai 2024, le Conseil de paroisse, contraint de trouver des solutions d'assainissement des finances de notre communauté, a soumis au vote l'intention de se séparer de la salle de paroisse de Bevaix, voire, dans un délai plus lointain, de celle de Boudry, ces deux salles se trouvant dans les cures des deux villages.

Les cures concernées n'étant propriété du Joran, mais de l'EREN, le budget 2024 mentionnait que les salles de paroisse généraient des charges annuelles de l'ordre de 15'000.- alors que la paroisse est déficitaire d'env. 26'000.- par an (voir compte-rendu de l'AP du 2 mai 2024, disponible sur le site de la paroisse).

Les membres de l'AP ont jugé que l'objet de ce vote n'était pas mûr et ont souhaité qu'il leur soit à nouveau soumis lors d'une AP extraordinaire, raison de cette invitation.

L'ordre du jour, qui sera donc essentiellement consacré à cet objet, est le suivant:

- 1. Accueil
- 2. Méditation, par Sylvane Auvinet, pasteure
- 3. Rappel des objectifs de la séance, par le soussigné
- 4. Exposés des propositions ou réalisations des quatre CCL en vue d'occuper ou de rentabiliser, par des locations externes, les salles de paroisse, puis débat
- 5. Discussion au sujet du bien-fondé, à ce jour, d'un vote concernant l'abandon de la salle de paroisse de Bevaix, voire de celle de Boudry
- 6. Votation
- 7. Discussion au sujet de l'intégration du coût de ces salles au budget 2025, puis d'un vote au sujet de leur abandon en 2026
- 8. Votation
- 9. Divers

Une modeste verrée de l'amitié clôturera cette AP extraordinaire.

Avec les meilleurs messages du Conseil de paroisse.

Jacques Laurent, président